Conditions générales de vente
entre professionnel et consommateur

Article 1 – Présentation de The Glam Queens Playground

The Glam Queens Playground, Société à Responsabilité Limitée au capital de 6 000 euros, dont le siège social est situé au 68 Rue Auguste Comte 69002 LYON
Proposant des cours de pole dance professionnels et activité de loisir sportif.
Agissant en qualité de prestataire de services telles que défini ci-dessous dans l'article 3

Article 2 - Champ d'application

Le prestataire intervient sur demande expresse du client ou dans le cadre de la vente en ligne.
Dans le cadre de la vente en ligne, le client pourra utiliser son droit de rétraction via un formulaire de rétractation en ligne ou par tout autre moyen attestant de son intention claire et sans ambiguïté de se rétracter (un modèle lui est proposé en annexe des présentes conditions générales de vente) sauf en cas de démarrage de la prestation de service avant l'expiration du délai de rétractation et de renonciation expresse du client à la faculté de rétractation.

L'accès aux prestations est réservé à toute personne de 16 ans et plus. Les personnes mineures ne pourront s'inscrire que moyennant l'autorisation expresse de leurs représentants légaux.

Les prestations s'adressent aux personnes **justifiant d'un certificat d'aptitude à l'exercice de cette activité**.
Les personnes enceintes ou blessées devront en informer le prestataire sachant que l'exercice de la pole dance et toutes les prestations définies à l'article 3 leur est contre-indiquée.
Le prestataire ne pourrait être tenu responsable en cas d'accidents quels qu'ils soient relativement à la grossesse ou aux blessures non liées à la pratique de la pole dance et des prestations prévues ci-dessous.
Les clients devront justifier d'un certificat médical attestant de leur aptitude à la pratique de la pole dance et de prestations prévues à l'article 3.

Les présentes conditions générales de vente pourront faire l'objet de modifications qui s'appliqueront à compter de la date de passation de la commande. Toute commande en cours au jour de la mise à jour ne se verra pas appliquer les modifications.

Article 3 - Informations précontractuelles

3.1 Préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de la commande et à la conclusion du contrat, ces conditions générales de vente sont communiquées à l'acheteur, qui reconnaît les avoir reçues.

3.2 Sont transmises au client sur le site internet ou sur le catalogue, de manière claire et compréhensible, les informations suivantes :
- les caractéristiques essentielles du service ;
- le prix du service ou le mode de calcul du prix
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le prestataire s'engage à exécuter le service, quel que soit son prix ;
- les informations relatives à l'identité du prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités.

3.3 Le prestataire communique à l'acheteur les informations suivantes :
- son nom ou sa dénomination sociale, l'adresse géographique de son établissement et, si elle est différente, celle du siège social, son numéro de téléphone et son adresse électronique ;
- les modalités de paiement, de livraison et d'exécution du contrat, ainsi que les modalités prévues par le professionnel pour le traitement des réclamations ;

3.4 Le prestataire de services doit communiquer à l'acheteur, ou mettre à sa disposition, les informations suivantes :
- statut et forme juridique, coordonnées permettant d'entrer en contact rapidement et de communiquer directement avec lui ;

- le cas échéant, le numéro d'inscription au Registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ;
- pour le prestataire assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée et identifié par un numéro individuel en application de l'article 286 *ter* du code général des impôts, son numéro individuel d'identification ;
- l'éventuelle garantie financière ou assurance de responsabilité professionnelle souscrite par lui, les coordonnées de l'assureur ou du garant ainsi que la couverture géographique du contrat ou de l'engagement.

Article 4 – Définitions

- **Client :** toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole et toute entreprise (personne physique ou morale) qui propose à ses salariés des prestations de team building
- **Prestataire de service :** The Glam Queens Playground agissant directement ou exceptionnellement par voie de sous-traitance en cas d'incapacité du prestataire.
- **Obligation de moyen :** L'obligation est de moyens lorsque le prestataire n'a promis que sa diligence ou de réunir tous les moyens possibles pour réaliser cette obligation. Le prestataire n'est responsable de l'exécution défectueuse de sa prestation que si celle-ci est causée par sa faute ou sa négligence fautive prouvée.
- **Résiliation :** concerne les différents cas où le contrat peut prendre fin avant même l'exécution complète des obligations des parties
- **Prestation de services :** S'entend des prestations suivantes : cours de Pôle Dance collectifs, cours de Pole chorégraphie en talons, cours de souplesse et renforcement musculaire, cours privés, cours de discipline complémentaire, enterrements de vie de jeune fille – anniversaires et autres événements. Les prestations se distinguent en : cours à la carte et cours par abonnement. Les tarifs sont différents selon différents critères définis à l'article 7.

Concernant les cours à la carte :

- Cours à la carte 1h30 (Pole Dance / Cerceau Aérien) 2 personnes par agrée (carte de 1,5, 10,20 à 30 cours valable respectivement sur 2,4,6, 8 mois à partir de la carte de 5 cours),
- Cours à la carte 1h ((Pole Dance/ Cerceau Aérien) 2 personnes par agrée (carte de 1,5, 10,20 à 30 cours valable respectivement sur 2,4,6, 8 mois à partir de la carte de 5 cours),
- Carte Dancing Queen 1h30 (cours chorégraphique Exotic, sexy chorée, Pole Flow Glam) 1 personnes par agrée (carte de 1 à 5 cours (valable 2 mois pour la carte de 5 cours),
- Carte Dancing Queen 1h00 (cours chorégraphique Exotic, sexy chorée, Pole Flow Glam) 1 personnes par agrée (carte de 1 à 5 cours (valable 2 mois pour la carte de 5 cours),
- Cours Souplesse / Renforcement 1h (cours à l'unité)
- Carte découverte Dancing Queen 1h00 3 cours (Exotic Queen, Sexy Queen, Pole Flow Glam) valable 1 mois
- Cours d'essai 1h valable pour Baby Queen et Aérial Baby Queen

Concernant les abonnements :

- Abonnements **1h30** POLE DANCE OU CERCEAU AERIEN à l'exception des cours chorégraphiques (Exotic, Sexy Chorée, Glam Pole Flow) :
  - **"Queen for one Day"** (1 cours/semaine sur 6 ou 12 mois),
  - **"Crowned Twice a Week**" (2 cours/semaine sur 6 ou 12 mois), Les avantages inclus sont l'accès gratuit aux séances de "Practice" (entraînement libre sur la durée de l'abonnement) et 1 cours d'1h gratuit par mois, à utiliser dans le mois (non reportable).
  - **"The Glam Queen Pass"** (accès aux cours illimité sur 6 ou 12 mois). Cet abonnement offre un accès **illimité** à tous les cours du planning, y compris les **cours chorégraphiques** (Exotic, Sexy Chorée, Glam Pole Flow), à l'exception des workshops, ateliers ou événements spéciaux. Possibilité de participer librement aux séances de **Practice** (entraînement libre).
- Abonnements **1h** POLE DANCE ou CERCEAU AERIEN :
  - **"Queen for 1 day"** (1 cours/semaine) sur 6 ou 12 mois
  - **"Crowned Twice a Week"** (2 cours/semaine) sur 6 ou 12 mois
  - Dans la limite des places disponibles, ces abonnements donnent un accès gratuit à l'entraînement libre (sur la durée de l'abonnement)

aux séances de "Practice" (entraînement libre) ou un cours d'1h gratuit par mois, à utiliser dans le mois.

- Abonnements **DANCING QUEEN 1 COURS PAR SEMAINE 3 MOIS (cours chorégraphiques Exotic Queen, Sexy Queen, Glam Pole Flow)** :
- **12 cours + 1 cours d'1h gratuit par mois**

- Abonnements **DANCING QUEEN 2 COURS PAR SEMAINE 3 MOIS (cours chorégraphiques Exotic Queen, Sexy Queen, Glam Pole Flow)**
  24 cours + 2 cours d'1h gratuits par mois
  Accès aux Practice gratuits

Concernant les enterrements de vie de jeune fille, anniversaire, teams building :

- Cours d'1h jusque 8 personnes
- Cours d'1h30 jusque 12 personnes

Concernant les cours particuliers (de 1 à 3 personnes) :

- Cours d'1h
- Cours d'1h30

Concernant le practice (maximum 10 personnes) ou entraînement libre dans la salle louée à cet effet :

- Location d'1h

Concernant les workshop (atelier en dehors de la semaine délivrée par le prestataire ou une personnalité extérieure) : Evénements spéciaux sur devis
Concernant photoshooting : Sur devis

- **Facture :** Il s'agit d'un document qui donne le détail des prestations vendues. C'est un document de nature commerciale et comptable établi par le prestataire et qui répond aux mentions légales obligatoires prévues par l'article L 441-9 du code de commerce

Article 5 - Commande

5.1 Sauf dispositions contraires**, l**es ventes de Services ne sont parfaites qu'après la signature de l'abonnement (plate-forme de réservation en ligne Eversports), et acceptation des conditions générales de vente et du règlement intérieur par le client.
A défaut de réception de l'accord par le client sur les conditions générales de vente, le règlement intérieur, le prestataire se réserve le droit de ne pas commencer la prestation.

Avec les mails récapitulatifs, les devis et factures définitives, les présentes Conditions Générales constituent les documents contractuels opposables aux parties, à l'exclusion de tout autre document, prospectus, catalogue ou photographies des prestations qui n'ont qu'une valeur informative non contractuelle.
Les Conditions Générales sont opposables au Client qui reconnaît, en cochant une case prévue à cet effet lors de la réservation sur notre site internet ou sur format papier en avoir eu connaissance et les avoir acceptées avant de passer commande.

5.2 Sauf exception en accord avec le prestataire, les éventuelles modifications d'horaire demandées par le Client ne seront prises en compte que dans la limite des possibilités du Prestataire. Par ailleurs, quand un client souhaite échanger son cours fixe, il ne pourra le faire que dans la limite de trois fois par an.

5.3 Annulation de l'abonnement
En cas d'annulation de l'abonnement par le Client après son acceptation des conditions générales de vente, du règlement intérieur et du paiement du prix ou d'une partie du prix pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, le prix prorata temporis ou la partie du prix éventuellement versé sera de plein droit acquis au Prestataire et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement ou seulement au prorata de la prestation réalisée

Article 6 - Prix

Les prestations de Services sont fournies aux tarifs du Prestataire en vigueur au jour de la passation de la commande et figurant sur le site internet ou disponible au studio et selon les présentes CGV établis par le Prestataire et accepté par le Client. Le prix est fixe.
Les tarifs s'entendent nets et HT. La TVA au taux en vigueur s'ajoute, le cas échéant, aux prix. Le prestataire se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment avant la signature des conditions générales de vente et du règlement intérieur par le client.
Une facture est établie par le Prestataire à chaque paiement et remise au Client.

Le paiement d'un acompte, du prix ou d'une partie du prix en cas de paiement en plusieurs fois est un préalable pour accéder aux prestations.

Article 7 – Paiement du prix

7.1 – Tarifs TTC/modalités et Date de paiement

7.1.1

Cours à la carte 1h30 (Pole Dance / Cerceau Aerien) 2 personnes par agrée

- **1 cours** : 30€
- **5 cours** : 145€ (valable 2 mois)
- **10 cours** : 280€ (valable 4 mois)
- **20 cours** : 540€ (valable 6 mois)
- **30 cours** : 780€ (valable 8 mois)

Cours à la carte 1h00 (Pole Dance/ Cerceau Aerien) 2 personnes par agrée :

- **1 cours** : 25€
- **1 cours d'essai** : 15€
- **5 cours** : 115€ (valable 2 mois)
- **10 cours** : 225€ (valable 4 mois)
- **20 cours** : 435€ (valable 6 mois)
- **30 cours** : 625€ (valable 8 mois)

Carte Dancing Queen 1h30 (cours chorégraphique Exotic, sexy chorée, Pole Flow Glam) 1 personnes par agrée

- **1 cours :** 35€
- **5 cours :** 170€ (valable 2 mois)

Carte Dancing Queen 1h00 (cours chorégraphique Exotic, sexy chorée, Pole Flow Glam) 1 personnes par agrée

- **1 cours :** 28 €
- **5 cours :** 125€ (valable 2 mois)
- **Carte découverte 3 cours :** 70€ (valable 1 mois)

Cours Souplesse / Renforcement 1h

- **1 cours** : 15€

Abonnements 1h30 POLE DANCE OU CERCEAU AERIEN

- **"Queen for one Day"** (1 cours/semaine) :
    - 6 mois : 450€ (17,30€ / cours)
    - 12 mois : 855€ (16,44€ / cours)

- **"Crowned Twice a Week"** (2 cours/semaine) :
    - 6 mois : 900€ (17,30€ / cours)
    - 12 mois : 1700€ (16,34€ / cours)

Les abonnements vous donnent accès aux cours d'1h30 de pole dance ou cerceau aérien, à l'exception des cours chorégraphiques (Exotic, Sexy Chorée, Glam Pole Flow).

Avantages inclus :

- Accès gratuit aux séances de "Practice" (entraînement libre) sur la durée de l'abonnement
- 1 cours d'1h gratuit par mois, à utiliser dans le mois (non reportable)

Votre créneau est réservé chaque semaine à la même heure, avec la possibilité d'annuler jusqu'à 24h à l'avance. Vous pouvez reporter jusqu'à 3 annulations sans perdre votre cours.

Pour les montants jusqu'à 650 € inclus, le paiement peut être effectué en 2 fois.
Au-delà de ce montant, le paiement est possible en 4 fois.

- **"The Glam Queen Pass"** (illimité) :
    - 6 mois : 1150€ (accès au cours illimité sur la durée de l'abonnement sous condition de réservation du cours par le client)
    - 12 mois : 2300€ (accès cours illimité sur la durée de l'abonnement sous condition de réservation du cours par le client)

Cet abonnement vous offre un accès **illimité** à tous les cours du planning, y compris les **cours chorégraphiques** (Exotic, Sexy Chorée, Glam Pole Flow), à l'exception des

workshops, ateliers ou événements spéciaux. Vous pouvez participer librement aux séances de **Practice** (entraînement libre).

Avantages inclus :

- Accès aux cours chorégraphiques
- Annulation jusqu'à 24h à l'avance
- Accès gratuit aux séances de "Practice" (entraînement libre) sur la durée de l'abonnement

  Pour les montants jusqu'à 650 € inclus, le paiement peut être effectué en 2 fois. Au-delà de ce montant, le paiement est possible en 4 fois.

Abonnements 1h POLE DANCE ou CERCEAU AERIEN

- **"Queen for 1 day"** (1 cours/semaine) :
  - 6 mois : 315€ (12,11€ / cours)
  - 12 mois : 600€ (11,53€ / cours)
- **"Crowned Twice a Week"** (2 cours/semaine) :
  - 6 mois : 630€ (12,11€ / cours)
  - 12 mois : 1200€ (11,53€ / cours)

Ces abonnements vous donnent accès aux cours d'1h de pole dance ou cerceau aérien , à l'exception des cours chorégraphiques (Exotic, Sexy Chorée, Glam Pole Flow).

Avantages inclus :

- Accès gratuit aux séances de "Practice" (entraînement libre) sur la durée de l'abonnement
- 1 cours d'1h gratuit par mois, à utiliser dans le mois (non reportable)

Votre créneau est réservé chaque semaine à la même heure, avec la possibilité d'annuler jusqu'à 24h à l'avance. Vous pouvez reporter jusqu'à 3 annulations sans perdre votre cours.

Pour les montants jusqu'à 650 € inclus, le paiement peut être effectué en 2 fois. Au-delà de ce montant, le paiement est possible en 4 fois.

Abonnements DANCING QUEEN 1 cours/semaine 3 MOIS

1 cours de chorégraphie d'1h00 par semaine, au choix parmi :

- Exotic Queen
- Sexy Queen
- Pole Flow Glam

1 cours d'1h offert par mois, au choix parmi :

- Baby Queen (initiation à pole dance)
- Aerial Baby Queen (initiation au cerceau)
- Princess Queen (débutant)
- All Queens Pole Dance (cours tous niveaux)
- Flexy Queen (souplesse)
- Warrior Queen (pole technique)

Durée de l'abonnement : 3 mois (soit 12 cours + 3 cours gratuits)
Tarif: 20 € par cours au lieu de 38 €

Abonnements DANCING QUEEN 2 cours/semaine 3 MOIS

1 cours de chorégraphie d'1h00 par semaine, au choix parmi :

- Exotic Queen
- Sexy Queen
- Pole Flow Glam

1 cours d'1h offert par mois, au choix parmi :

- Baby Queen (initiation à pole dance)
- Aerial Baby Queen (initiation au cerceau)
- Princess Queen (débutant)
- All Queens Pole Dance (cours tous niveaux)
- Flexy Queen (souplesse)
- Warrior Queen (pole technique)

Accès aux practice gratuits

Durée de l'abonnement : 3 mois (soit 24 cours + 6 cours gratuits + accès practice)
Tarif: 20 € par cours au lieu de 28 €

EVJF, Anniversaires, Team Building

Tarifs :

- **Cours d'1h** : 35€ par personne (jusqu'à 8 personnes)
- **Cours d'1h30** : 45€ par personne (jusqu'à 12 personnes)

Un acompte de 50% du montant total est demandé pour confirmer la réservation.
En cas d'annulation avant 72h, l'acompte sera remboursé. Le solde restant est à régler sur place, en espèces ou par carte bancaire.

Concernant les cours particuliers (de 1 à 3 personnes) : sur devis
Concernant le practice (maximum 10 personnes) ou entraînement libre dans la salle louée à cet effet :

- Location salle d'1h : 8€/personne

Concernant les workshop ou **événements spéciaux (atelier en dehors de la semaine délivrée par le prestataire ou une personnalité extérieure)** : sur devis
Concernant le photoshooting : Sur devis

7.1.2
De manière générale, le prix est payable comptant à compter de l'émission de la facture sous réserve des échéanciers prévus à l'article 7.1.1 entre les parties pour certaines prestations

Le prestataire pourra exiger pour certaines de ses prestations un acompte à la commande.

Le Prestataire ne sera pas tenu de procéder à la Fourniture des Services commandés par le Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités indiquées aux présentes Conditions générales de vente sauf en cas de faute d'un tiers ou de dysfonctionnement du dispositif de paiement.

Le client est tenu d'effectuer le paiement exclusivement par une des modalités suivantes :
- par cartes bancaires,
- espèces
- Via une plateforme de paiement en ligne dont le client peut prendre connaissance des conditions ci-après : https://www.eversports.fr/

En cas de mise en demeure restée infructueuse, le prestataire se réserve le droit de suspendre temporairement ou définitivement la prestation. Le montant de la facture restera cependant dû dans son intégralité.

7.2 – Pénalités

« Les dommages et intérêts dus à raison du retard dans le paiement d'une obligation de somme d'argent consistent dans l'intérêt au taux légal, à compter de la mise en demeure.
Ces dommages et intérêts sont dus sans que le créancier soit tenu de justifier d'aucune perte. »

7.3 Frais de recouvrement

Les frais de recouvrement entrepris sans titre exécutoire restent à la charge du créancier, sauf s'ils concernent un acte dont l'accomplissement est prescrit par la loi au créancier. Toute stipulation contraire est réputée non écrite, sauf disposition législative contraire.

Cependant, le créancier qui justifie du caractère nécessaire des démarches entreprises pour recouvrer sa créance peut demander au juge de l'exécution de laisser tout ou partie des frais ainsi exposés à la charge du débiteur de mauvaise foi.

7.4 – Absence de compensation

Sauf accord exprès, préalable et écrit du Prestataire, et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation ne pourra être valablement effectuée par le Client entre d'éventuelles pénalités pour retard dans la Fourniture des Services commandés ou non-conformité à la commande, d'une part, et les sommes par le Client au Prestataire au titre de l'achat desdits Services, d'autre part.

Article 8 - Exécution de la prestation et résolution du contrat

Les Services demandés par le Client seront fournis selon les modalités prévues pour la prestation concernée. Cette durée est fixée en volume d’heures en fonction des prestations sauf pour les prestations en accès illimitées. Le démarrage de la prestation aura lieu à la date convenue entre les parties via la réservation faite en ligne en fonction du type de prestations.

La responsabilité du prestataire ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la prestation imputable au Client, ou en cas de force majeure.

Le prestataire se réserve le droit de conditionner l'exécution ou la poursuite de la prestation à la réception du paiement correspondant.

Le prestataire se réserve le droit de refuser une commande dans chacun des cas suivants :

- Existence d'un litige relatif au paiement d'une commande antérieure du client
- Le client n'a pas fourni les informations, documents ou éléments nécessaires au prestataire pour la bonne exécution d'une prestation de service
- Le client n'a pas respecté une ou plusieurs obligations qui étaient à sa charge
- En cas de blessure, de grossesse ou de pathologie du client non couvert par un certificat médical.

Le prestataire se réserve le droit d'annuler, de suspendre ou de reporter une prestation de services, notamment lorsque le client ne respecte pas ses engagements contractuels, en cas de blessure, de grossesse ou de pathologie du client.

Dans des prestations de longue durée (égale ou supérieure à six mois), le client pourra résilier unilatéralement le contrat lorsque pour des causes de santé ou professionnelles il est définitivement empêché de bénéficier des prestations sur justificatifs (attestation de l'employeur ou certificat médical).

Pour certaines prestations identifiées ci-dessus, sur le site, il est possible pour le client d'annuler le cours jusqu'à 24h à l'avance. **Il sera dès lors possible de le reporter jusqu'à 3 annulations pendant la durée de son abonnement et dans la limite des places disponibles.**

Par ailleurs, le prestataire se réserve le droit d'annuler le cours si seulement trois personnes sont présentes.
A cet effet, concernant les cours fixes, ils ne seront ni reportés, ni remboursés.
Concernant les workshop, ils donneront lieu dans un tel cas à remboursement.
Les carte de cours de danse quant à elle, donneront lieu à un cours recrédité sur la carte.

Le client reconnait avoir été informé de ce que la pratique de toutes les prestations dont la pole dance et le cerceau sont des activités à risque pouvant entraîner la paralysie, le coma ou la mort. Les clients ont une pleine connaissance des risques et déclare les avoir acceptés.

Afin de prévenir le risque de blessures, le client s'engage à respecter le règlement intérieur intégré dans les présentes conditions générales de vente, affichée au studio et consultable sur le site internet.

En achetant des prestations et donc en acceptant les présentes conditions générales de vente, le client déclare avoir l'autorisation de son médecin traitant et être en bonne santé, présenter une condition physique compatible avec la pratique de la pole dance et des disciplines enseignées au studio et avoir souscrit une assurance en responsabilité civile suffisante pour être garanti dans le cadre de ces pratiques.

Une prolongation de la durée de la prestation, sans complément de prix, pourra être accordée au client momentanément empêché de bénéficier des prestations pour des causes tenant à son état de santé ou à ses activités professionnelles sur présentation de justificatifs (soit attestation employeur, soit un certificat médical) ou pour les prestations donnant lieu à une carte, en cas d'annulation d'un cours par le prestataire.

Pour les contrats de 6 mois et plus, le client peut résilier unilatéralement le contrat lorsque pour des causes de santé ou professionnelles il est définitivement empêché de bénéficier des prestations de services du club de sport sur présentation de justificatifs (attestation employeur, certificat médical).

En cas de manquement du prestataire à son obligation d'exécution à la date convenue, ou, à défaut, au plus tard 30 jours après la conclusion du contrat, le client peut résoudre le contrat, dans les conditions des articles L. 216-2, L. 216-3 et L. 216-4 du code de la consommation, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, le prestataire de fournir le service dans un délai supplémentaire raisonnable, cette dernière ne s'est pas exécutée dans ce délai.

Le contrat est considéré comme résolu à la réception par le prestataire de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins que le prestataire ne se soit exécutée entre-temps.

Néanmoins, le client peut immédiatement résoudre le contrat lorsque le prestataire refuse de fournir le service ou lorsqu'il n'exécute pas son obligation de fourniture du service à la date prévue, si cette date ou ce délai constitue pour l'acheteur une condition essentielle du contrat. Cette condition essentielle résulte des circonstances qui entourent la conclusion du contrat ou d'une demande expresse du consommateur avant la conclusion du contrat.

Les frais et les risques liés à cette opération sont à la charge exclusive du prestataire.

Hormis cas de force majeure, l'acompte éventuel versé à la commande est acquis de plein droit et ne peut donner lieu à aucun remboursement sauf pour les prestations de d'enterrement de vie de jeune fille/anniversaire, teams building en cas d'annulation plus de 72h à l'avance.

Article 9 – Responsabilité du prestataire

Les prestations de services proposés par le prestataire mettent à sa charge une obligation de moyen. Le prestataire s'engage en particulier à fournir tout moyen humain adéquat et à apporter tous les soins nécessaires à l'exécution de sa prestation.
La prestation est réalisée sur la base des informations et documents que le client a transmis au prestataire par écrit ou lors des entretiens (y compris téléphoniques) et échanges. Ils sont considérés comme exacts et sincères. Les recommandations formulées par le prestataire dans le cadre ou à l'issue de la prestation correspondent à la situation telle qu'elle a été décrite par le client au moment des entretiens et échanges.
Le prestataire décline toute responsabilité en cas d'omission, d'insuffisance, d'inexactitude ou d'erreur concernant les informations ou les documents qui lui sont transmis par le client notamment pour les certificats médicaux.
La responsabilité du prestataire au titre des CGV ne saurait être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable au fait d'un tiers même s'il est prévisible, à la faute du Client, ou à la survenance d'un évènement de force majeure tel que défini par les juridictions françaises ou à tout autre évènement qui n'a pas été raisonnablement sous le contrôle exclusif du prestataire. Le prestataire ne saurait être tenu pour responsable eu égard à une pratique des services non conforme aux instructions du prestataire.

La responsabilité du prestataire ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit. En aucun cas, n'ouvriront droit à réparation de la part du prestataire les préjudices indirects et/ou immatériels ou moraux ainsi que les préjudices de même nature résultant d'une action en réclamation dirigée contre le prestataire par le client du fait de dommages subis par un tiers.

Sauf accord contraire et afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le prestataire, par écrit, de toute réclamation dans un délai maximum de 48 heures à compter de la découverte d'une non-conformité.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la réalisation des Services, ceux-ci seront réputés conformes à la commande, en quantité et qualité.
A cet égard, il est rappelé que le contenu des cours, le degré de difficultés de ceux-ci sont en adéquation avec la présentation qui en est faite, sont librement définis par le prestataire eu égard notamment aux risques liés à la pratique des prestations et au niveau des participants inscrits.

En cas de faute prouvée ou négligence établie, le prestataire rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs, selon les modalités adéquates et agréées par le Client, les Services jugés défectueux.

En achetant des prestations et donc en acceptant les présentes conditions générales de vente, le client déclare avoir l'autorisation de son médecin traitant et être en bonne santé, présenter une condition physique compatible avec la pratique de la pole dance et des disciplines enseignées au studio et avoir souscrit une assurance en responsabilité civile suffisante pour vous être garantie dans le cadre de ces pratiques

S'il est mineur, le client s'engage expressément à en informer le prestataire et à faire lire et approuver les présentes CGV par ses représentants légaux avant d'acheter toute prestation.

Le client déclare avoir pleine capacité à pratiquer une activité physique en participant aux cours du prestataire. Il est de la responsabilité du client de faire établir un certificat médical le déclarant apte à la pratique du sport et de la pole dance, sans délai, dès son premier cours payant. Il est de la responsabilité du client de détenir une assurance responsabilité civile personnelle en cas d'accident, de dommages qu'il pourrait causer aux tiers, de bris ou perte d'objets personnels, ou d'en assumer personnellement les frais inhérents.

Le prestataire a souscrit une assurance de responsabilité civile et multirisques professionnelle pour son activité auprès de la compagnie **BPCE IARD** Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 euros entièrement versé Entreprise régie par le code des Assurances - 401 380 472 RCS Niort - code APE 6512 Z N° TVA intracommunautaire : FR 15 401 380 472

Les clients étant considérés comme des tiers entre eux, ils devront être titulaires d'une police d'assurance individuelle de personne, au titre de leur responsabilité civile.

En vertu du droit commun de la responsabilité, le prestataire ne pourra être tenu pour responsable et supporter les conséquences d'accidents ou de litiges résultant de l'inobservation des dispositions des présentes conditions générales de vente ou du non-respect des règles établies dans le règlement intérieur.

Toute déclaration d'événement qui serait amenée à faire jouer les éventuelles garanties du prestataire devra faire l'objet d'une déclaration écrite, adressée au siège social du club (adresse indiquée en haut de ces CGV), par courrier recommandé avec accusé de réception, sous 48 heures maximum. Toute déclaration tardive, qui empêcherait notamment le prestataire de faire, en temps utile les déclarations nécessaires auprès de sa compagnie d'assurance, entraînera la déchéance de toute garantie.

Article 10– Obligations du client et règlement intérieur

Afin de faciliter la bonne exécution des prestations, le client s'engage :

- à fournir au prestataire tous les moyens utiles et notamment des informations et documents complets, exacts et dans les délais nécessaires sans qu'il soit tenu, d'en vérifier le caractère complet ou l'exactitude ; Sur ce point, il s'engage notamment à fournir toutes les informations, documents ou éléments requis afin que le prestataire puisse apprécier l'éligibilité du client aux prestations de services (notamment certificat médical)

- à informer le prestataire de tout changement de situation susceptible d'avoir une incidence sur son éligibilité à la prestation (notamment blessure, pathologie ou grossesse)

- à avertir directement le prestataire de toute difficulté éventuelle relative à l'exécution des prestations.

- à honorer les rendez-vous

Le client s'engage à être ponctuel.
Au-delà de 15 minutes de retard, le client pourra être refusé pour des raisons de sécurité (nécessité d'un échauffement préalable notamment).

Aucun mouvement dangereux ne pourra être effectué en l'absence du professeur.
Il est interdit de réaliser des figures spontanées qui n'ont pas été enseignée durant le cours.
Afin de préserver sa sécurité, le client s'engage à écouter attentivement les explications portant sur les exercices donnés par le prestataire.
Le travail en binôme permet d'assurer la sécurité du client : se parer est très important.

Le studio, à l'image de la pratique de la pole dance, est un lieu accueillant et inclusif : tout jugement ou discrimination est interdit.

Pour des questions de sécurité et d'hygiène lors de la pratique de la pole dance et des prestations du studio, il convient :

- de ne pas mettre de crème pour le corps dès la veille du cours
- d'enlever ses bijoux, bagues bracelets et à défaut de mettre des protections et/ou poignées de tennis pendant la pratique du sport
- pour les cours en talons, de prévoir des talons spécifiques à la pole dance non utilisés à l'extérieur
- de faire valider sa grip/lotion agrippante par le prestataire, certaines d'entre elles ne permettant pas une hygiène suffisante des barres après usage et nettoyage
- de nettoyer la barre de pole dance à la fin du cours de manière à la laisser dans le même état qu'en début de cours
- de ne pas utiliser son téléphone portable pendant le cours sauf cas d'urgence et/ou autorisation du prestataire
- d'avoir une tenue adéquate à la pratique de la pole dance et des autres prestations ainsi un short court et un débardeur ou brassière afin de favoriser l'accroche à la barre au niveau de la peau (les habits glissent sur la pole). Une tenue plus longue et ample peut être utilisée pour l'échauffement.

Le client reste responsable de ses effets personnels. Il est fortement déconseillé d'apporter des objets précieux. En effet, le client pourra mettre ses effets personnels dans des casiers installés à cet effet dans les vestiaires pour lequel il apportera un cadenas. .Il s'engage à fermer son casier à chaque fois qu'il s'absente des vestiaires y compris pour prendre une douche.

L'accès aux locaux du studio est strictement réservé aux clients.

Aucune autre personne n'est autorisée à pénétrer dans l'établissement.

Pour des raisons d'hygiène, les chaussures portées en ville sont strictement interdites dans la salle.

Il est interdit de fumer et de boire de l'alcool à l'intérieur et devant la porte du studio.

La nourriture est interdite dans les locaux.

Il est formellement interdit d'ouvrir et de fouiller dans les placards et les vestiaires sans autorisation.

Le prestataire accepte les mineurs dès l'âge de 16 ans avec accord préalable des responsables légaux qu'ils soient séparés ou non.

Il est demandé aux parents de s'assurer de la présence du prestataire avant de déposer l'enfant à son cours.

Les responsables légaux s'engagent à accompagner leur enfant mineur de 16 ans au studio et à venir les rechercher.

Article- 11 Traitement des données personnelles

Les informations demandées au client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par le studio, responsable de traitement. Elles sont nécessaires au traitement de la commande. La base légale est le contrat. Les données personnelles collectées sont destinées aux services du studio ; elles sont directement liées à ses prestations (avis demandé sur la qualité des prestations, demande de renseignements par le client, élaboration de devis, réservation de produits tels que t-shirt, élaboration des factures, recouvrement de créances, gestion de la relation client, prospection commerciale.). Elles peuvent être communiquées à l'extérieur pour satisfaire à des obligations légales et réglementaires ou judiciaires. Sauf opposition de la part du client, les données personnelles collectées pourront être utilisées pour lui communiquer des informations sur les services, les prestations et les événements du prestataire.
Elles sont conservées pendant une durée conforme aux dispositions réglementaires en vigueur et maximum 3 ans à compter de la fin de la relation commerciale.
Les parties s'engagent à respecter toutes dispositions en vigueur relatives à la protection des données et notamment le règlement général sur la protection des données (RGPD). Elles s'engagent à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière que leurs traitements répondent aux exigences du règlement et garantissent la protection des droits des personnes concernées.
Conformément à la réglementation en vigueur, le client bénéficie d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification aux informations qui le concernent. Il peut également s'opposer ou obtenir la limitation des traitements, l'effacement des données le concernant ou encore introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle telle que la CNIL.
Pour toute information ou exercice de ces droits, le client peut contacter le Délégué à la Protection des Données du studio à l'adresse mail suivante : **theglamqueensplayground@outlook.com** - ou par courrier à l'adresse : 68 Rue Auguste Comte 69002 LYON

Article 12 - Propriété intellectuelle et droit à l'image

Toutes les chorégraphies ainsi que logos, produits tel que t-shirt, photographies apparaissant sur le site demeurent la propriété exclusive du prestataire, seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces éléments.

Les clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces éléments, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle du prestataire.

L'exploitation de l'image du client sous forme de photo ou de vidéo fera l'objet d'une autorisation écrite de celui-ci. Cette autorisation définira les modalités de cette exploitation et ne donnera lieu à aucune rémunération. Dans le cas où le client demanderait une rémunération, son image ne serait pas exploitée. Le prestataire ou ses sous-traitants ne pourront être filmés ou photographiés sans leur autorisation lors des cours.

Article 13 – Force majeure

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du code civil ou d'aléas sanitaires ou climatiques exceptionnels indépendants de la volonté des Parties. Il est au surplus convenu entre les Parties que sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français : les crises sanitaires, les tremblements de terre, les restrictions gouvernementales ou légales, les modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation et tout autre cas imprévisible et indépendant de la volonté expresse des Parties rendant impossible l'exécution normale du Contrat.

La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre Partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie.

Article 14 – Résolution du contrat

Il est expressément entendu que la résolution pour manquement d'une partie à ses obligations aura lieu de plein droit 15 jours après LRAR d'une mise en demeure de s'exécuter, restée, en tout ou partie, sans effet. La mise en demeure pourra être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

Cette mise en demeure devra mentionner l'intention d'appliquer la présente clause. La fin du contrat qui en résulte ne donne lieu à aucun remboursement ou indemnisation au profit du client.

Par ailleurs, le prestataire dispose d'un droit disciplinaire afin de pouvoir résilier le contrat d'un consommateur dont le comportement porte atteinte à la sécurité des biens ou des personnes (personnel du club de sport à caractère lucratif ou autres usagers, clients) mais également aux droits des autres clients consommateurs.

Le prestataire pourra également résilier moyennant le respect d'un préavis de 1 mois en cas de manquement au règlement intérieur en matière d'hygiène. Le client dont le contrat aura été résilié sera cependant remboursé prorata temporis.

Article 15 - Clause de rétractation

Sauf en cas de démarrage de la prestation de service avant l'expiration du délai de rétractation et de renonciation expresse du client à la faculté de rétractation et conformément aux dispositions du code de la consommation, l'acheteur dispose d'un délai de 14 jours ouvrable à compter de la date de conclusion du contrat pour se rétracter.

Le droit de rétractation peut être exercé à l'aide du formulaire de rétractation disponible ci-dessous. Tout autre mode de déclaration de rétractation est accepté. Il doit être dénué d'ambiguïté et exprimer la volonté de se rétracter.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, sont remboursés le prix des prestations achetées. Le remboursement sera effectué dans un délai de quatorze (14) jours.

Article 16 - Non-validation partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Article 17 - Non-renonciation

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Article 18- Titre

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses, et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistants.

Article 19 - Juridiction compétente

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le vendeur et le client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Article 20 - Langue du contrat

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Article 21 - Médiation

Préalablement à tout recours au tribunal judiciaire de proximité, les parties s'obligent à négocier dans un esprit de loyauté et de bonne foi un accord amiable dans le cadre d'une médiation en cas de survenance de tout conflit relatif au présent contrat, y compris portant sur sa validité.
1. La société CONFLUENCE Médiations – Tél 0685702268 / courriel :saisine@confluencemediations-consommation.fr / Adresse Postale 9, rue Pierre Ceccaldi 91410 Dourdan - sera saisie par lettre recommandée avec accusé de réception par le consommateur souhaitant mettre en oeuvre le processus de médiations ou en saisissant sa demande sur le site de CONFLUENCE Médiations (https:// confluencemediations-consommation.fr/) et elle précisera les différents éléments du conflit, sinon elle s'expose à une fin de non recevoir prévu par les dispositions du code de procédure civile.

Annexe : Formulaire de rétractation

Annexe à l'article R. 221-1 du code de la consommation

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de The Glam Queens Playground, Société à Responsabilité Limitée au capital de 6 000 euros, dont le siège social est situé au 68 Rue Auguste Comte 69002 LYON – téléphone : 07 82916418 - mail : theglamqueensplayground@outlook.com

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) :

.....

Nom du (des) consommateur(s) :

.....

Adresse du (des) consommateur(s) :

.....

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) : ....

Date :

.....

.....

(*) Rayez la mention inutile.